

LIBERTÉS CHÉRIES ?

«Les démocraties ne peuvent en aucun cas abdiquer devant le terrorisme»

Par [Jean-Pierre Sueur, vice-président de la Commission des lois du Sénat, ancien ministre](#) — 3 novembre 2015 à 10:44



Jean-Pierre Sueur, sénateur socialiste du Loiret. Photo DR

Pour le vice-président de la Commission des lois du Sénat, Jean-Pierre Sueur, lutter contre le terrorisme et défendre les libertés ne doit pas être contradictoire.

• «Les démocraties ne peuvent en aucun cas abdiquer devant le terrorisme»

Jean-Pierre Sueur participera au débat «Tous épiés ?» du forum «Libertés Chéries ?» le samedi 7 novembre de 14h à 15h30 à la Gaîté lyrique. [Inscription gratuite.](#)

Tribune. Quatre lois, quatre débats, en quelques mois : la loi de programmation militaire, la loi sur la géolocalisation, la loi sur le renseignement et enfin la loi sur la surveillance des communications internationales.

Quatre lois, quatre débats, que j'ai suivis de près avec toujours deux préoccupations, pour moi indissociables. D'abord, lutter contre le terrorisme, combat difficile qui exige notamment des services de renseignement efficaces. Autre préoccupation : défendre les libertés, les libertés individuelles et les libertés communes – et écouter les associations et les citoyens qui les défendent inlassablement.

[Retrouvez le programme du forum «Libertés Chéries ?»](#)

Les démocraties ne peuvent en aucun cas abdiquer devant le terrorisme. Mais si, dans cette lutte, nous étions amenés à renoncer à nos libertés, ce serait la plus grande victoire des terroristes.

Je ne partage pas la logique du *Patriot Act*. Je ne partage pas non plus les présupposés de ceux pour qui les services de renseignement seraient par nature «liberticides», alors que leur raison d'être est de nous permettre de vivre en liberté.

Lorsque l'on tient aux doubles exigences qui viennent d'être rappelées, le travail concret lors de l'examen des projets de loi, consiste à trouver les meilleures formulations, en n'oubliant jamais que dans une loi chaque mot compte.

Je donnerai quelques exemples de ce travail, effectué au Sénat, sur le projet de loi *Renseignement*.

Nous avons pu obtenir du ministère de la Défense qu'il confirme que la Plateforme Nationale de Cryptanalyse et de Décryptement (PNCD), basée à la DGSE existe. Jusqu'ici, elle n'était pas censée exister – selon les paroles officielles. Et nous avons obtenu qu'il soit acté que la Commission Nationale de Contrôle des Techniques de Renseignement (CNCTR) puisse y avoir accès et en contrôler l'usage. C'est un progrès important.

Nous avons inscrit dans la loi de larges prérogatives pour cette commission de contrôle : trois de ses membres (sur onze) pourront saisir le Conseil d'Etat – qui, en l'espèce, est, je le rappelle, une juridiction.

Nous avons pu également inscrire dans la loi que la CNCTR ait un accès «*direct, complet et permanent*» à l'ensemble des données des services de renseignement. Chaque mot compte : *direct*, c'est-à-dire sans aucun intermédiaire ; *complet*, c'est-à-dire exhaustif ; *permanent*, c'est-à-dire 365 jours par an et 24 heures sur 24.

Nous avons pu inscrire dans la loi une définition complète de la vie privée, incluant «*les données personnelles, le secret des correspondances et l'inviolabilité du domicile*» - ainsi que des protections fortes pour les magistrats, avocats, journalistes et parlementaires.

Ce ne sont que quelques exemples.

C'est, article après article et amendement après amendement qu'il faut trouver la meilleure rédaction pour concilier ce qui, à mon sens, ne doit pas être contradictoire : la lutte contre le terrorisme et la défense des libertés.

Cela suppose de dépasser et de récuser tous les simplismes.

Et notamment le simplisme qu'est l'abdication de ceux qui pensent que puisque le terrorisme peut frapper n'importe qui, n'importe quand, n'importe où, il est vain de chercher à le combattre. C'est contre cette abdication que nous avons rédigé au Sénat un rapport de 430 pages – j'en étais le rapporteur – intitulé : «*Filières djihadistes : pour une réponse globale et sans faiblesse*».

C'est contre cette résignation que je cite souvent ces lignes extraites de la dernière page de *La Peste* d'Albert Camus : «*Cette chronique (...) ne pouvait être que le témoignage de ce qu'il avait fallu accomplir et que, sans doute, devraient accomplir encore, contre la terreur (...) tous les hommes qui, ne pouvant être des saints, et refusant d'admettre les fléaux, s'efforcent cependant d'être des médecins*».

[Jean-Pierre Sueur vice-président de la Commission des lois du Sénat, ancien ministre](#)